



## Budget 2025

### Avis de la commission prévue à l'article 12 du Règlement Général de la Comptabilité Communale

#### BUDGET ORDINAIRE

Le budget ainsi que le nouveau Plan 2025-2027 respectent les instructions de la circulaire de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 12.07.2024.

Le projet de budget 2025 a été approuvé par le Comité d'accompagnement le 03.06.2025.

L'équilibre budgétaire dont question à l'article 252 de la Nouvelle loi communale est atteint à l'exercice propre du service ordinaire sur chacune des 3 années du Plan triennal.

	C2023	MB 04 et 05 / 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
<b>RECETTES</b>	<b>C2023</b>	<b>MB 04 et 05 / 2024</b>	<b>Plan 2025</b>	<b>Plan 2026</b>	<b>Plan 2027</b>
Prestations	5.151.767,14	5.973.724,14	6.622.984,19	7.388.095,14	7.539.982,71
Transferts	84.463.588,27	86.179.902,49	86.836.859,42	90.771.729,53	92.378.952,35
Dette	2.052.206,47	1.884.254,07	3.631.157,28	2.113.540,66	2.186.768,19
<b>Sous-total</b>	<b>91.667.561,88</b>	<b>94.037.880,70</b>	<b>97.091.000,89</b>	<b>100.273.365,33</b>	<b>102.105.703,25</b>
Ens.subv.	10.809.569,54	11.207.479,43	11.995.997,24	12.235.920,18	12.480.635,54
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>102.477.131,42</b>	<b>105.245.360,13</b>	<b>109.086.998,13</b>	<b>112.509.285,51</b>	<b>114.586.338,79</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>C2023</b>	<b>MB 04 et 05 / 2024</b>	<b>Plan 2025</b>	<b>Plan 2026</b>	<b>Plan 2027</b>
Personnel	38.294.559,58	40.938.668,10	42.987.250,93	44.859.629,57	45.631.183,19
Fonctionnement	7.622.793,07	8.748.748,66	8.971.012,54	9.801.592,96	9.887.002,64
Transferts	37.940.979,86	38.912.077,96	38.023.350,86	38.774.919,60	39.497.802,19
Dette	6.467.634,01	6.539.687,46	7.248.257,37	7.248.680,94	7.210.759,69
<b>Sous-total</b>	<b>90.325.966,52</b>	<b>95.139.182,18</b>	<b>97.229.871,70</b>	<b>100.684.823,07</b>	<b>102.226.747,71</b>
Ens.subv.	10.809.569,54	11.207.479,43	11.995.997,24	12.235.920,18	12.480.635,54
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>101.135.536,06</b>	<b>106.346.661,61</b>	<b>109.225.868,94</b>	<b>112.920.743,25</b>	<b>114.707.383,25</b>
<b>RESULTAT EXERCICE PROPRE HORS PRLVTS FONCT</b>	<b>1.341.595,36</b>	<b>-1.101.301,48</b>	<b>-138.870,81</b>	<b>-411.457,74</b>	<b>-121.044,46</b>
Prélèvements fonctionnels recettes	410.734,56	503.786,61	<b>712.420,12</b>	<b>770.762,82</b>	<b>705.762,81</b>
Prélèvements fonctionnels dépenses	3.037.400,00	130.000,00	<b>523.347,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT EXERCICE PROPRE AVEC PRLVTS FONCT</b>	<b>-1.285.070,08</b>	<b>-727.514,87</b>	<b>50.201,33</b>	<b>359.305,08</b>	<b>584.718,35</b>
Résultats des exercices antérieurs	-458.479,88	-1.502.029,24	-3.302.980,89	-3.252.779,56	-2.893.474,48
Prélèvements généraux (060) recettes	241.520,72				
Prélèvements généraux (060) dépenses					
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-1.502.029,24</b>	<b>-2.229.544,11</b>	<b>-3.252.779,56</b>	<b>-2.893.474,48</b>	<b>-2.308.756,13</b>

L'équilibre a été extrêmement difficile à trouver en raison de lourds facteurs externes qui ont fragilisé les recettes. C'est pourquoi des mesures strictes ont dû être prises pour obtenir l'équilibre à l'exercice propre, par exemple :

- Analyse détaillée du cadre du personnel.
- Limitation stricte des frais de fonctionnement : des « arbitrages » devront avoir lieu en fonction de la nature des dépenses durant 2025, 2026 et 2027 et selon la disponibilité des crédits.

- Les dotations communales de 2025 ont été maintenues au niveau de 2024 avec ensuite une augmentation de 2% par an.
- L'augmentation de certains tarifs de redevances dont par exemple, celles sur les documents administratifs.
- L'incorporation au 31 décembre 2025 de la trésorerie de la Régie Foncière et à partir du 01 janvier 2026, démantèlement totale de la Régie Foncière. Une AIS prendra en charge la location de certains logements et d'autres bâtiments seront mis en vente.
- A partir de janvier 2026, l'augmentation du taux de l'impôts sur les personnes physiques de 6.5% à 7% et des centimes additionnels au précompte immobilier de 3800 à 3990. La prime « Be Home Everoise » sera toutefois également augmentée de 140 à 150 € afin de limiter les impacts de cette hausse des centimes additionnels pour les habitants.

### Calculs des centimes additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques

1/ Les calculs des centimes additionnels au précompte immobilier respectent la formule de la circulaire :

Précompte immobilier : soit le revenu cadastral imposable au 1er janvier 2024 hors matériel et outillage x 0,0125 x centimes additionnels/100 x (100-Z)/100 x 2,2439 pour 2025, 2,2846 pour 2026 et 2,3303 pour 2027. Z: coefficient de pondération égal à la moyenne

$$34.695.794,00 * 0,0125 * 3.800 / 100 * 0.9467 * 2.2439 = 35.009.532,86 \text{ €}$$

$$34.695.794,00 * 0,0125 * 3.990 / 100 * 0.9467 * 2.2846 = 37.426.764,88 \text{ €}$$

$$34.695.794,00 * 0,0125 * 3.990 / 100 * 0.9467 * 2.3303 = 38.175.431,28 \text{ €}$$

2/ Les calculs des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques respectent l'estimation des prévisions du SPF :

**2025 :**

Numéro I.N.S.	Commune ou Ville	Réestimation	
		Recettes à 100%	Frais d'administration
		2025	
21006	Evere	10.188.414,54	102.552,68

**2026 : 11.190.920,71 €**

**2027 : 11.778.540,56 €**

C'est notamment cette nouvelle estimation du taux de l'impôt des personnes physiques et des centimes additionnels au précompte immobilier qui permettent de contrebalancer les différentes augmentations des dépenses au niveau des indexations salariales, des frais informatiques et de nos contrats de maintenance.

## Droits à recouvrer

Un défaut de la comptabilité budgétaire est que les droits constatés (c.-à-d. les sommes dues à la commune) semblent être encaissés alors que ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, via les budgets, la commune utilise des sommes qui n'ont pas encore été encaissées.

Les principales sommes non encaissées sont :

- Taxe sur les antennes GSM F 040/367-10 (enrôlement 2024 compris)  
7.363.274,00 € au total depuis 2009.  
Le contentieux fiscal est toujours pendant.
- Taxe sur la distribution publicitaire F 040/364-24  
1.004.428,35 € (entre 2009 et 2015).  
Le contentieux fiscal est toujours pendant.
- Taxe sur les surfaces de bureau F 040/367-19  
1.256.365,41 € (enrôlement 2024 compris).  
Le contentieux fiscal est toujours pendant.

## BUDGET EXTRAORDINAIRE

Les dépenses extraordinaires ont été estimées à 14.904.556,47 € pour 2025.

Il a été décidé de recommencer à emprunter pour financer les investissements.

Le total des recettes extraordinaires s'élèvent à 15.629.457,39 € : 4.655.809,72 € de recettes d'emprunts, 2.056.447,28 € de subsides attendus, 8.192.299,47 € provenant du fonds de réserve du Contrat de Quartier ainsi que 724.900,92 € provenant de recettes qui ne sont pas immédiatement liées aux dépenses extraordinaires.

Le service extraordinaire présente un boni antérieur de 51.204,04 € et un boni cumulé pour 2025 de 776.104,96 €.

## CONCLUSION

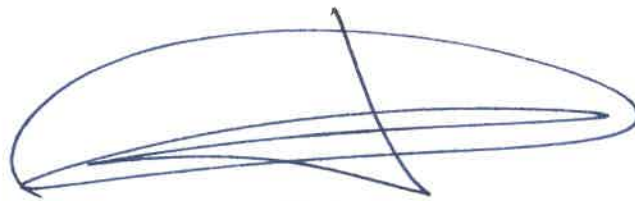
Le budget 2025 respecte au mieux les instructions de la circulaire régionale concernant l'élaboration des budgets communaux. Le budget évalue, de façon objective, la manière d'estimer les crédits en se rapprochant le plus de la réalité.

Une analyse approfondie des budgets octroyés par service sera indispensable afin de garder la tendance budgétaire positive attendue et de faire en sorte que les comptes 2025 reflètent la même tendance.

Les membres de la Commission,



R. VANDERHAEGEN  
Secrétaire communal f.f.



D. CORDONNIER  
Echevin des Finances



T. BOTTU  
Receveur communal



MC. Dequinze  
Conseillère-adjointe